



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapportage Eurostat sur le gaspillage alimentaire

Avancées de la réponse française

**CGDD/SDES/SDIE/BPE, Chrystel Scribe**

# Décision déléguée sur la mesure du gaspillage alimentaire en Europe

La prévention du gaspillage alimentaire en Europe est inscrite dans la directive cadre déchets 2008/98/CE révisée, adoptée le 30 mai 2018

- les États membres doivent inclure la prévention des déchets alimentaires dans leurs programmes de prévention des déchets et mesurer les niveaux de déchets alimentaires selon une méthodologie commune.
- La commission doit adopter une méthodologie commune sur la mesure des déchets alimentaires
- **Décision déléguée du 03 mai 2019** définit une méthodologie commune et des exigences minimales de qualité pour la mesure uniforme des quantités de déchets alimentaires à chaque étape de la chaîne alimentaire.
- **Décision d'exécution du 28 novembre 2019** établit le format pour la communication des données relatives aux déchets alimentaires et pour la présentation du rapport de contrôle de la qualité.

# Format de communication

## ANNEXE

### FORMAT POUR LA COMMUNICATION DES DONNÉES SUR LE NIVEAU DE DÉCHETS ALIMENTAIRES

#### A. FORMAT POUR LA COMMUNICATION DES DONNÉES SUR LES QUANTITÉS DE DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DES DONNÉES RELATIVES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

##### 1. Données sur les quantités de déchets alimentaires (en tonnes métriques de masse fraîche)

Stade de la chaîne d'approvisionnement alimentaire	Déchets alimentaires visés à l'article 1 <sup>er</sup> de la décision déléguée (UE) 2019/1597		Déchets alimentaires évacués en tant qu'eaux usées ou avec les eaux usées [visés à l'article 3, point b), de la décision déléguée (UE) 2019/1597]
	Total des déchets alimentaires	Part du total des déchets alimentaires composés de parties de denrées alimentaires destinées à être ingérées par l'homme [visés à l'article 3, point a), de la décision déléguée (UE) 2019/1597]	
Production primaire			
Transformation et fabrication			
Commerce de détail et autres formes de distribution des denrées alimentaires			
Restaurants et services de restauration			
Ménages			
Total			

##### 2. Données sur la gestion des excédents alimentaires en lien avec la prévention des déchets alimentaires (en tonnes métriques de masse fraîche)

Stade de la chaîne d'approvisionnement alimentaire	Denrées alimentaires redistribuées en vue de la consommation humaine [visées à l'article 3, point c), de la décision déléguée (UE) 2019/1597]	Denrées alimentaires mises sur le marché pour être transformées en aliments pour animaux [visées à l'article 3, point d), de la décision déléguée (UE) 2019/1597]	Anciennes denrées alimentaires [visées à l'article 3, point e), de la décision déléguée (UE) 2019/1597]
Production primaire			
Transformation et fabrication			
Commerce de détail et autres formes de distribution des denrées alimentaires			
Restaurants et services de restauration			
Ménages			
Total			

— Cases blanches: communication des données obligatoire.

— Cases grisées: communication des données sur une base volontaire.

fabriquées à des fins de consommation humaine mais qui ne sont plus destinées à la consommation humaine pour des raisons pratiques ou logistiques ou en raison de défauts de fabrication, d'emballage ou autres et dont l'utilisation en tant qu'aliments pour animaux n'entraîne aucun risque sanitaire.

# Calendrier et méthodes

Présentés le 03/04/2019 au CNIS

- Rapportage annuel du gaspillage alimentaire en N+18 mois
- 2022 : 1ère année de collecte pour l'année de référence 2020
  - Une mesure directe demandée au moins tous les 4 ans
  - Les données des années intermédiaires peuvent être basées sur des estimations
- 2022 : révision éventuelle de la méthodologie suite aux premières remontées d'information
- 2023 : fixation d'objectifs de réduction pour 2030
  - La Commission recommande que le service statistique public s'organise pour compléter le système d'information existant et répondre aux obligations nationales et internationales. Ces points pourraient préalablement être instruits par un groupe de travail, qui rassemblerait les différentes expertises et parties prenantes sur le sujet.

# Démarche française

- 21/05/2019 et 27/10/2019 : réunions d'un GT animées par le SDES et la DGPR, réunissant le MAA, France Agrimer, l'Inra, l'Ademe et l'Insee
  - Production primaire
    - Test à réaliser avec des coefficients de l'étude Inra 2015 « **Pertes agricoles et alimentaires dans les filières** » associés à la production de l'année dans chaque filière.
    - Proposition de participer aux Comités utilisateurs des enquêtes pratiques culturelles pour voir comment y intégrer des questions sur les pertes alimentaires de la production primaire.
  - Transformation industrielle : enquête Insee sur la production de déchets non dangereux, mais ajustements à réaliser
  - Commerce de détail : enquête Insee sur la production de déchets non dangereux, mais ajustements à réaliser
  - Restaurants et services de restauration : extension de l'enquête Insee possible ?
  - Ménages : l'enquête Ademe Modecom 2017 est une piste

# Production primaire

- Participation au comité utilisateur des enquêtes pratiques culturelles en grandes cultures le 17/09/2020

Possibilité d'ajouter des questions pour mesurer les pertes alimentaires mais calendrier non compatible avec le premier rapportage sur 2020 (collecte début 2022 sur 2021). L'enquête sur les légumes aura lieu en 2023 et celle sur les fruits en 2024. Incertitude sur la manière dont les agriculteurs vont pouvoir répondre à ces questions.

- Utilisation de coefficients INRA associés à la production destinée à l'alimentation humaine.
  - Test en cours
  - Multiples filières (fruits, légumes, céréales, protéagineux, oléagineux, porcs, bovins, lapins, volailles, œufs, lait)
  - Difficulté à avoir les données de production destinée à l'alimentation humaine
  - Difficulté pour savoir ce qui est finalement destiné à l'alimentation animale et que l'on ne doit donc pas comptabiliser (par exemple lait écarté à cause d'antibiotiques pour soigner les mammites et utilisés pour les veaux)
- Cette méthode ne rend compte que de l'évolution de la production. Ne tient pas compte de l'évolution des pratiques. Pas de mesure directe tous les 4 ans.

# Transformation industrielle et commerce de détail

- Nombreux échanges avec la Direction des Statistiques d'entreprises de l'Insee
- Participation au comité utilisateurs des enquêtes sur la production de déchets non dangereux le 28/02/2020 et au comité de concertation le 27/04/2020
  - Le questionnaire a été modifié (test début octobre) :
    - déchets alimentaires séparés des déchets verts
    - déchets alimentaires liés à l'activité de production séparés de ceux de la restauration collective
    - ajout d'une question sur le ré-emploi (dons aux associations, alimentation animale)
    - ajout d'une question sur les déchets inévitables
- L'année 2020 étant particulière, les enquêtes seront réalisées sous une forme légère : la partie sur le gaspillage alimentaire est maintenue dans son intégralité, en revanche seule la question sur la quantité produite est retenue pour les autres déchets.
- Les enquêtes seront reconduites en 2022 de façon complète, puis reprendront ensuite leur rythme habituel tous les 4 ans : donc 2026, 2030...

# Restaurants et services de restauration

- Nombreux échanges avec la Direction des Statistiques d'entreprises de l'Insee
- Les enquêtes déchets seront étendues au secteur des services, sous la même forme (test début octobre) :
  - Partie déchets alimentaires traitée comme pour les deux autres enquêtes déchets
  - Cela permettra également de répondre au rapportage « règlement statistiques déchets » (secteur des services très lacunaire)
- Cette enquête étant une première, elle sera réalisée dans sa forme complète en 2021 sur 2020 et en 2023 sur 2022, puis tous les 4 ans

# Ménages

- Utilisation de l'enquête MODECOM et des enquêtes Collecte de l'Ademe

L'enquête Modecom permet :

- d'obtenir les tonnages de déchets alimentaires, de produits alimentaires non consommés et de produits alimentaires emballés collectés dans les Ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective et en déchèterie.
- De connaître la part des ménages (et des activités économiques) pour chacune des collectes.

Ainsi, le gaspillage alimentaire au stade « ménages » s'élèverait en 2017 à 3 553 949 tonnes. En considérant que les « déchets alimentaires » sont inévitables, 1 537 250 tonnes de déchets seraient évitables.

**L'estimation du gaspillage alimentaire pour les années suivantes serait faite en utilisant les % rapportés aux tonnages des futures enquêtes collecte (années impaires, années paires estimées).**

⇒ Cette méthode ne rend compte que de l'évolution du tonnage total de déchets (évolution de la part des déchets alimentaires supposée constante).

⇒ Incertitude sur la reconduction de l'enquête MODECOM (précédents millésimes 2007 et 2017) : pas de mesure directe tous les 4 ans.



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Commissariat Général au Développement Durable  
Service des données et études statistiques  
Sous-Direction de l'information environnementale

---